

conçois comme un moyen et non comme un but. Quand elle est nécessaire pour obtenir la justice, j'en suis l'ardent champion ; mais si ce que je veux avoir par elle m'est donné sans que je sois forcé de recourir aux luttes souvent dangereuses que son exercice exige, ma raison me dit d'accepter l'ordre plutôt que de le troubler, et si je refusais ce qu'on m'offre, parceque je ne l'ai pas pris moi-même, alors je n'agirais plus que sous l'empire de la passion révolutionnaire.

Je reconnais l'utilité de la liberté politique ailleurs qu'à Rome ; mais là elle me paraît sans raison d'être, parceque j'y trouve une force sociale plus puissante qu'elle pour assurer mes droits.

Je ne voudrais pas entrer dans une discussion explicite sur le pouvoir temporel du Pape. Je présenterai cependant avec toute la brièveté possible, une observation qui me paraît décisive : elle est empruntée entièrement à la foi. Je crois, pour ma part, que la religion est appelée à décider toutes les questions non seulement de l'ordre surnaturel, mais de l'ordre social, philosophique, littéraire même. Qu'on ne s'étonne pas si je la fais intervenir pour clore une discussion qui la touche essentiellement.

Je conçois que ceux qui ne croient pas à l'institution divine de la papauté, doivent appeler à grands cris le renversement de son pouvoir temporel, qui, selon eux amènerait bientôt la chute de la monstrueuse domination qu'elle a usurpée sur les âmes.

Mais, voici, ce me semble, comme doit raisonner un catholique sur cette question.

Les Papes sont les Vicaires du Christ : ils doivent éclairer et régir le monde, l'assistance divine leur est promise pour jusqu'à la consommation des siècles. Je sais que cela s'entend, à la lettre, du pouvoir spirituel, mais comment croire qu'ils sont dépositaires d'une autorité donnée de Dieu même, qu'ils sont les guides de la société, si je les vois me présenter pendant onze siècles, comme voulu par la Providence, un ordre de choses qui est une injustice, une violation des droits de la société civile ? Or, depuis le 8^e siècle jusqu'au 19^e, les Papes sans interruption, même ceux que l'Eglise ne fait pas révéler comme saints, ont soutenu la légitimité et la nécessité de leur pouvoir temporel, et employé contre ceux qui l'ont attaquée, la puissance spirituelle dont ils disposent par l'excommunication. Je ne saurais reconnaître comme guidés par l'Esprit-Saint, ceux que je verrais coupables d'un semblable égarement. Mais la parole divine est là dans l'Evangile pour m'attester que nous devons les écouter comme Dieu même. Je les croirai donc quand ils me présenteront l'autorité temporelle comme nécessaire à l'indépendance de l'Eglise dans l'ordre actuel, non pas sans doute avec la foi due à une vérité révélée, mais avec l'assentiment d'un esprit chrétien qui se jugerait coupable d'une grande témérité, s'il avait une opinion contraire. Par suite de cet accord des données de la foi et des déductions de la logique, je regarde le pouvoir temporel des Papes comme venant de Dieu ; s'il en est ainsi, je ne conçois pas davantage que dans son exercice ce pouvoir soit habituellement contraire à la justice, au bien-être du peuple qui lui est soumis. La Providence a dû vouloir que ceux qu'elle chargerait de gouverner cet Etat, eussent les dispositions requises pour le bien faire. L'autorité pontificale doit être de soi le meilleur des gouvernements.

Voyez-vous maintenant pourquoi j'ai dit que la liberté politique me paraissait n'avoir pas sa raison d'être à Rome ? Ce n'est pas seulement parcequ'elle serait une entrave au pouvoir spirituel, comme ceci a été démontré